

Approbation du remplacement de M. MICHEL  
par M. PÉRIÈS en tant que personnalité  
extérieure siégeant à la CFVU

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 14 juin 2022

### Délibération 2022/06/CFVU – 78

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le remplacement de M. MICHEL par M. PÉRIÈS en tant que personnalité extérieure siégeant à la CFVU.**

Toulouse, le 14 juin 2022

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0